



Comité de Direction

Procès-Verbal N° 01

Réunion du :	Lundi 10 juillet 2017
Présidence :	Gérard LOISON – Didier ESOR
Présents :	Florence AUDOUIN - Jacques BODIN - Alain CHARRANCE - David COTTREAU Alain DURAND - Jean-Jacques GAZEAU - Gabriel GÔ - Bernard GUEDET René JOUNEAUX - Benoît LEFEVRE - Philippe LESAGE - Christophe LE BUAN Jean MARSOLLIER - Franck PLOUSE - Guy RIBRAULT - Delphine LEPECULIER
Excusés :	Luc BRUNEAU - Guy COUSIN - Alain MARTIN - Isabelle SALAÛN - Jacques THIBault - Emmanuel CHIRANIAN - Jacky CORDUAN – Damien LECOMTE
Assistent :	Jérôme CLEMENT (Directeur) - Frédéric BODINEAU (D.T.R.) – Nicolas BOURDIN (D.T.R.)

1. Publication des Procès-verbaux

➤ **Le CODIR valide les PV suivants :**

Territoire Atlantique :

CRGC Futsal PV interne N°13 du 20.06.2017

Territoire Maine :

PV CR jeunes du 29.05.2017

PV CSR du 09.06.2017

PV CRAD du 29.06.2017

➤ **Le CODIR prend acte des PV validés suivants :**

Commissions Régionales

Territoire Atlantique :

PV CR Contrôle des Clubs n°07 du 01.06.2017

PV CRA CDA N°14 - 22.05.2017

CRTIS PV n°4 - 30.05.2017

CRD - PV n° 38 -14.06.2017

CRPDP Beach SoccerPV N°02 du 15.06.2017

CRGC - P - PV N°37 du 09.06.2017

CRGC - P - PV N°38 du 27.06.2017

2. Vie de la Ligue

➤ **Mouvements des clubs**

Le CODIR valide la liste des mouvements des clubs.

Concernant les clubs radiés avec un solde financier négatif, le CODIR prononce, à l'égard du club « PAYS DES OLLONNES (n° 580594) » et du club « ANGERS FUTSAL CLUB (n°581052) », les sanctions suivantes :

- Demande de restitution de l'actif du club (matériel, équipements, ...) et information à la mairie d'appartenance du club.
- Interdiction de prise de licence "joueur", "arbitre", "éducateur" et "dirigeant" pour les 3 anciens dirigeants pour une durée de 3 ans.

D'une façon plus générale, le CODIR demande la plus grande vigilance et intransigeance sur les dispositifs à suivre dans le cas de clubs ayant des soldes financiers négatifs envers la Ligue et ses Districts.

➤ **Validation des Commissions Régionales 2017/2018**

Sous réserve des derniers ajustements et arbitrages, le CODIR valide la composition des commissions régionales.

Un courrier partira à destination de ces membres pour approbation des désignations par les intéressés.

Le président tient à remercier l'ensemble des bénévoles ayant participé aux commissions régionales sous la mandature précédente dans les territoires Atlantique et Maine.

➤ **Assemblée Générale de novembre 2017**

Le CODIR fixe la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire au samedi 11 novembre 2017. Elle se tiendra au Louroux-Béconnais (49). Conformément aux statuts, les Districts auront à renouveler les délégués des clubs de District au plus tard 30 jours avant l'AG de la Ligue Régionale.

3. Informations du Président

- Le **Président félicite Florence AUDOUIN** pour son investissement en faveur de la féminisation auprès de la FFF
- **Date des 2 étapes du FFF-Tour :**
 - Dimanche 16 et lundi 17 juillet 2017 : Saint-Brévin
 - Mercredi 19 et jeudi 20 juillet 2017 : Saint-Jean-de-Monts

4. Vie des Pôles

4.1 – JURIDIQUE

➤ **Règlement des championnats régionaux et départementaux jeunes 2017/2018**

Le CODIR valide le règlement des championnats régionaux et départementaux jeunes pour la saison 2017 – 2018. Le règlement pour la saison 2018-2019 sera présenté et soumis aux votes de l'Assemblée Générale du 11 novembre.

➤ **Harmonisation des dénominations des équipes**

Le CODIR valide le principe d'harmonisation de dénominations des équipes dans les centres de gestion de la LFPL à compter de la saison 2017 – 2018, sur la base du processus suivant :

Principes généraux :

- Nom de la commune + Nom du club
- 20 caractères maximum

Particularités :

- Initiales : les termes caractérisant « l'objet social » doivent être limités à leurs initiales sans point entre celles-ci : ex: Sporting club = SC, Association Sportive = AS, etc ...

Une information spécifique sera faite à destination des clubs

➤ **Membres individuel / Membres d'honneur**

Le CODIR décide **d'accorder la gratuité de la cotisation** aux membres d'honneur. Pour rappel, il s'agit des personnes ayant rendu des services à la FFF, à la Ligue ou à la cause du Football (listing à actualiser).

Le CODIR fixe la cotisation 2017/2018 à **23,60 € pour les membres individuels non titulaires d'une licence club.**

➤ **Discipline – barème disciplinaire / sanctions financières.**

Présentation du barème disciplinaire « motifs et sanctions » 2017/2018. Tableau de référence des sanctions financières à préciser pour validation.

➤ **Exclusion temporaire**

Le CODIR confirme l'application stricte de l'article relatif aux exclusions temporaire.

Pour rappel : Article 2 - *L'exclusion temporaire ne peut être signifiée au même joueur **qu'une seule fois durant le match.** En cas de nouvelle infraction, l'avertissement ou l'exclusion définitive devra être prononcé suivant l'application des lois du jeu.*

Une communication spécifique à ce sujet sera faite aux arbitres lors de leur rassemblement de début de saison.

4.2 – COMPETITIONS

➤ **Classements des différents championnats régionaux**

➤ **Validation des groupes des différents championnats 2017/2018 Atlantique et Maine**

➤ **Validation du calendrier général des compétitions 2017/2018**

➤ **Challenge des Equipes Réserves des Championnats Régionaux des Pays de la Loire – 2017/2018**

Le CODIR valide la création du Challenge des Équipes Réserves des Championnats Régionaux Seniors des Pays de la Loire.

Ce challenge sera ouvert aux équipes réserves prenant part aux Championnats de Division Honneur Intersport, Division Régionale Supérieure, Division Régionale Honneur et Promotion Honneur et ne participant à la Coupe Seniors des Pays de la Loire.

Un même club pourra engager plusieurs équipes dans ce challenge.

Le calendrier des rencontres sera identique à celui de la Coupe de France et de la Coupe des Pays de la Loire.

4.3 – ARBITRAGE

➤ Sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage le CODIR arrête le nombre de matchs à arbitrer conformément aux dispositions de l'article 34 du statut de l'arbitrage.

Pour les modalités de comptabilisation des minimas, se reporter aux dispositions particulières LFPL votées à l'AG du 17/06/2017.

5. Questions diverses

- Florence AUDOIN suggère de reprendre le principe du carton blanc pour les éducateurs se trouvant sur le banc lors des matchs. Le CODIR sollicite la commission ad'hoc afin d'étudier la faisabilité d'une telle mesure et le cas échéant d'émettre un vœu à la FFF.

- Jean Luc MARSOLLIER informe du lancement de la nouvelle version du site internet.

- Philippe LESAGE informe le CODIR des dates du Beach Vert ainsi que du rassemblement des arbitres de Ligue le 02 septembre prochain.

- Alain CHARRANCE informe le CODIR des résultats de la finale régionale du Beach SOCCER remportée par Fontenay Vendée Foot (85).

- Sur demande d'Alain DURAND, le Président précise qu'un Règlement Intérieur du fonctionnement des instances de la Ligue sera établi à l'automne.

6. Prochaines réunions

➤ Présentation par Jacques Bodin des dates des réunions des Bureaux et Codir jusqu'au 31/12/2017

Bureaux Exécutifs :

- 21/08 à Angers
- 09/10 à Nantes
- 20/11 à Nantes
- 15/01 au Mans

CODIR :

- 11/09 à Nantes
- 24/10 à Angers
- 12/12 au Mans

AG : 11/11 au LOUROUX BECONNAIS (49)

Le Président,
Gérard LOISON



Le Président Délégué
Didier ESOR



Le Secrétaire,
Jacques BODIN

